

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

**Présent** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis.

**Absents** : Agnès COUSIN, Pierre BONNEAU

Sabine VENDE avait donné un pouvoir à Monsieur Jean-Michel THIBAUD

Monsieur GUILLEMET Michel est élu secrétaire de séance.

L'ensemble des membres présents valident le précédent compte rendu de réunion.

## 1) SITE INTERNET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le flash de septembre et le site internet comportent des fautes d'orthographe. Afin de gagner du temps, les documents n'ont pas été assez relus. Monsieur le Maire pense qu'il est important de créer un comité de lecture avant l'envoi du flash, du bulletin annuel et des articles du site internet. Tous ces documents sont la vitrine de la commune, il est donc important de les relire. Madame CHATEVAIRE et Monsieur BONNEAU recevront les articles 4 jours avant la publication pour correction si nécessaire. D'autres personnes pourront être associées à ce groupe.

## 2) DEVIS POUR LA RESTAURATION DU LOGEMENT RUE GABRIEL MARSAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le départ des locataires du logement situé rue Gabriel Marsaud, il y a lieu de refaire les peintures, le plafond et le sol.

Monsieur MARQUOIS, auto-entrepreneur a été contacté. Les devis s'élèvent pour la main et la fourniture à :

Repeindre du logement.....	1 200,00€ (M Marquois)
Fourniture de la peinture.....	533,62€ (fournisseur BMI)
Pose d'un parquet dans les chambres.....	320,00€ (M Marquois)
Fourniture du parquet de qualité .....	635,66€ (fournisseur BMI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis proposés. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis.

## 3) ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la SICAA de BELLEVILLE SUR VIE a été retenue. Elle doit réaliser les relevés topographiques et l'étude de faisabilité. La SICAA adressera ensuite à la commune un devis chiffré qui permettra de savoir si l'assainissement collectif est la meilleure des solutions sur Chassenon le Bourg.

Le raccordement du réseau de Chassenon le Bourg sur la station d'épuration existante sera étudié.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il semble que l'entretien de la station d'épuration confié à la SAUR ne soit pas fait correctement. Il semble opportun de contacter la SAUR au plus vite.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que certaines personnes ne sont toujours pas raccordées au réseau d'assainissement ou contrôlées.

Il propose d'adresser un courrier à ces personnes et d'émettre le titre de recette avec des majorations comme le prévoit la délibération prise par le précédent conseil municipal.

#### **4) JOURNEE « CITOYENS »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la journée « Citoyens » aura lieu le samedi 04 Octobre de 09 à 12H. Toutes les bonnes volontés sont invitées à se manifester. Un repas clôturera cette journée.

#### **5) CONCERT A L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que le quatuor Ebène, Victoire de la musique classique en 2010 nous fait l'honneur de s'arrêter à XANTON-CHASSENON pour 1H30 de concert exceptionnel le samedi 18 octobre à 20H30 à l'église de XANTON-CHASSENON. Il y a pour l'instant 80 inscriptions. Monsieur le Maire propose d'offrir le verre de l'amitié à la fin de concert aux membres de l'association organisatrice, aux artistes et aux habitants de la commune inscrits au concert.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

#### **6) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (N°2014-SEPT-001)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame RENOU Dominique travaille depuis plusieurs années à la cantine. Depuis la rentrée, en plus des heures de surveillance de cantine, elle a en charge le nettoyage de la salle des fêtes, la coordination des TAP et la garderie du mercredi matin.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'agent technique à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour madame RENOU Dominique puisqu'elle est en contrat à durée déterminée actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'agent technique au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour Madame RENOU Dominique. Monsieur RENAULT est autorisé à signer les documents.

#### **7) PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE (N°2014-SEPT-002)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'APE de XANTON-CHASSENON qui sollicite comme par le passé la prise en charge à hauteur de 70% des frais de transports des enfants du groupe scolaire « Jacques BREL » et ceci dans le cadre des sorties (voyages, cinéma, spectacles etc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de transport scolaire des enfants du groupe scolaire « Jacques BREL » à hauteur de 70%. Le transporteur devra donc adresser une facture à la mairie, l'autre à l'APE pour les 30% restant. Le Conseil Municipal continuera à prendre en charge en totalité les frais de transport à la salle omnisports de ST HILAIRE DES LOGES.

## **8) BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur ESPOTE du CAUE et ceci dans le cadre du projet de la future bibliothèque. En effet, Monsieur RENAULT avait proposé l'implantation de la bibliothèque dans le prieuré. Celui-ci pense qu'il serait préférable de créer la nouvelle bibliothèque au centre du bourg. Il trouve aussi que la mairie ne permet pas de mettre en valeur les travaux du lavoir et de l'église.

Le projet de Monsieur ESPOTE est excellent mais la réalité économique de la commune ne permet pas la réalisation d'un tel projet.

Un courrier sera adressé à Monsieur ESPOTE dans ce sens mais en lui demandant de nous accompagner pour le projet du prieuré.

## **9) AMENAGEMENT DE CHASSENON LE BOURG ET DE LA RUE DE LA ROUSSIERE (2014-SEPT-003)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'aménagement de sécurité à Chassenon le Bourg sur les RD745/RD3 et sur le RD15 (rue de la roussière) réalisés par l'Agence routière de Luçon. Les travaux s'élèvent respectivement à 30500€ TTC et à 11500€ TTC pour les deux projets.

La commune pourrait prétendre à deux subventions l'une au titre des aménagements de sécurité sur route départementale, programme 2015 : 4 147€, l'autre au titre de la répartition du produit des amendes de police, programme 2015 soit 17 800€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les deux projets proposés en autorisant Monsieur le Maire à les signer, valide le plan de financement et sollicite au titre du programme 2015, la subvention au titre des aménagements de sécurité sur route départementale et celle au titre de la répartition du produit des amendes de police.

## **10) CONVENTION N°2014-ECL.1024 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE (2014-SEPT-004)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer des lampes à mercures sur l'éclairage public aux Ouchettes et au lotissement des Villardières. Les travaux s'élèvent à 13923€ et sont pris en charge par le SYDEV à hauteur de 30%. Il reste donc à la charge de la commune la somme de 9746€. Les armoires défectueux sont quant à elle prises en charge en totalité par le SYDEV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention N°2014-ECL.1024 du SYDEV pour le remplacement des lampes aux Ouchettes et au Lotissement des Villardières soit un montant de 9746€. Cette somme sera inscrite au compte 204171 du budget primitif 2014.

## **11) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE » (2014-SEPT-005)**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que depuis le 01 juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L.333-1 et L 441-1 du Code de l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement

choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Certains tarifs réglementés de vente sont ainsi amenés à disparaître. A ce titre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure à 36 KVA (tarifs jaune et vert)

Le marché de l'électricité est actuellement favorable à l'obtention de prix compétitifs sur le tarif bleu (une puissance inférieure à 36kva). C'est la raison pour laquelle le SYDEV a décidé d'élargir le groupement à l'ensemble des contrats d'électricité.

Ce groupement de commande vise à maîtriser au mieux les coûts de l'électricité suite aux changements tarifaires programmés, et à en tirer le meilleur profit pour les adhérents du groupement à travers une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour « l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique ».

## **12) VIREMENTS DE CREDITS (2014-SEPT-006)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits :

Désignation compte	Fonctionnement		Investissement	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
60632 Petit matériel	8500€			
61522 Entretien bâtiment		2000€		
61523 Entretien de la voirie		2500€		
61558 Entretien du matériel		1000€		
61551 Entretien matériel de transport		1000€		
6478 Autres prestations sociales	400€			
022 Dépenses imprévues		2400€		
<b>Total</b>	<b>8900€</b>	<b>8900€</b>		
23150 Installation matériel (voirie)			8000€	
202 Frais de réalisation d'un doc urbanisme				2000€
020 Dépenses imprévues				4800€
2031 Frais d'étude				2000€
2181 Installation agencement			1800€	
21578 Autre matériel				1000€
<b>Total</b>			<b>9800€</b>	<b>9800€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les virements de crédits listés ci-dessus.

## **13) INFORMATIONS DIVERSES**

Le feu d'artifice du 14 Juillet sera renouvelé l'année prochaine. Une réunion est prévue les 14/10/2014 à la mairie de ST Michel le Cloucq pour étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour organiser le 14 juillet en commun.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan d'aménagement réalisé par Monsieur LEFEUVRE pour la parcelle sise aux villardières à proximité du poste de refoulement. Le projet vise à réhabiliter le terrain des anciennes fosses des Villardières. Le coût est estimé à 2500€ (entre l'achat des bancs, de la pergola et des plants). La plantation des végétaux pourra avoir lieu en présence des enfants de l'école primaire.

Monsieur le Maire réfléchit à l'organisation d'une fête des fleurs au printemps.

Monsieur le Maire propose d'enlever la moquette murale de la salle de Conseil Municipal et de la repeindre afin d'apporter plus de luminosité et de modernisme. Il faudra demander des devis.

Monsieur le Maire propose d'acheter des guirlandes de Noël ou de réparer les guirlandes existantes. Le devis de CEF pour le remplacement des LED s'élève à 2916.52€. Les membres du Conseil Municipal estiment qu'il faut faire des économies donc le devis n'est pas validé.

La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 10H30 au lieu de 11H.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les enseignantes ont décidé de fixer l'heure de sortie du mercredi matin à 12H pour optimiser la qualité de l'enseignement. Deux familles ont décidé de ne pas scolariser leurs enfants le mercredi matin en raison de l'absence de car. Sylvie GRELET a accepté de ramener les enfants à 12H30. Un courrier a donc été adressé aux deux familles. Une seule a accepté. Monsieur le Maire s'est donc rapproché de l'inspectrice d'académie qui estime que la commune de XANTON-CHASSENON fait d'énormes efforts pour les enfants. L'inspectrice doit contacter la famille.

Monsieur le Maire fait part des nuisances causées par l'entreprise BOBINEAU à Chassenon (poussière, bruit...) et ceci à la suite d'une réclamation. Monsieur doit rencontrer les deux parties afin de faire cesser les nuisances.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra trouver des noms de rues pour le secteur des Vignes, la vallée (pour l'atelier d'HILAIRET frères et pour M GAFENEY). La réflexion est lancée.

Les travaux de remise aux normes électriques de la salle des fêtes « Robert Moreau » sont terminés. Il faudra demander le passage de la commission de sécurité.

Il faudra réfléchir en 2015 à l'éventuelle augmentation des tarifs de l'assainissement.

Une consultation va être lancée pour la modification de la scène de la salle des fêtes « Robert Moreau » et ceci afin de pouvoir stocker les tables dessous. Les tables de ping-pong pourront être rangées quant à elle dans le local de rangement.

Le coût des TAP est estimé à 14200€ pour les salaires des intervenants et de Dominique et d'Agnès. A cette somme il faut rajouter la location et le chauffage soit un total de 18000€.

